

Compte rendu de séance

Séance du 26 Mars 2018

L'an 2018 et le 26 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,mairie sous la présidence de DEVIN Didier Maire

Présents : M. DEVIN Didier, Maire, Mmes : BENOÎT Ludivine, BÉCHU Séverine, CHARLAND Béatrice, LEFEUVRE Evelyne, MARTIN Nadia, PERNIER Ninfa, VOUETTE Isabelle, MM : BRIQUET Thierry, CHOLET Jean-Claude, DECAUDIN Hubert, GROHAR Jean-Michel, KOUAMÉ Georges, LEBERT Éric, RIQUET Dominique, THOMAS Georges

Excusé(s) : Mme DENIS Nathalie

Absent(s) : M. STRANART Thomas

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 18
- Présents : 16

Date de la convocation : 19/03/2018

Date d'affichage : 19/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture

le : 27/03/2018

et publication ou notification

du : 27/03/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. GROHAR Jean-Michel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V - D2018018
DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES - D2018019
DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE JEANNE D'ARC - D2018020
VENTE DE LA PARCELLE D181 - D2018021
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 - D2018022

DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DEPUIS LE 26 février 2018

Adhésion 2018 à l'Association Pour l'Avenir du Gâtinais Et de ses Habitants (A.P.A.G.E.H.) 2018004

VU les articles L.2122.22 et L.2123 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales,

VU la délibération n° 2014/026 du 7 avril 2014 visée en Sous-Préfecture de Montargis le 9 avril 2014 donnant délégations du Conseil municipal au Maire de Fontenay-sur-Loing,

Considérant que le renouvellement de notre adhésion pourra poursuivre des objectifs exigeants qui concernent chacun : la protection de l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle de personnes en grandes difficultés, la participation au débat public local, la promotion de la notion de développement durable.

D É C I D E

Article 1^{er} :

Est accepté l'adhésion de la commune de Fontenay sur Loing à l'A.P.A.G.E.H. pour un montant annuel de 80.00 €.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC4V réf : D2018018

Vu les articles L 5214-16-1, L5211-17 et L5211-20 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 décembre 1996 modifié portant création de la CC4V,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au PCAET,

Vu le code de l'environnement,

Vu le Courrier du Syndicat du Pays Gâtinais pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en date du 17 janvier 2018,

Vu la délibération n°18/02/10 du 8 février 2018 de la CC4V relative à la modification de ses statuts pour l'élaboration volontaire du PCAET et le maintien d'une cohérence territoriale.

Monsieur Didier DEVIN fait la lecture de l'exposé des motifs qui engendrent la modification des statuts de la CC4V et des statuts annexés à la délibération.

Il est donc proposé au Conseil municipal que la CC4V :

Se dote d'une nouvelle compétence facultative qui sera en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral, à savoir :

- L'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Modifie l'article 5 comme suit :

- Le nombre total de délégués communautaires et la répartition des sièges entre les communes de la CC4V sera fixé par arrêté préfectoral.

Monsieur Didier DEVIN, précise que les communes auront un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la notification de la présente délibération par la CC4V, sans délibération de leur part, leur avis est réputé favorable.

Précise que cette nouvelle prise de compétence est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCL, à savoir deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Les statuts modifiés sont ainsi annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **approuve** le projet de modification des statuts proposé par la Communauté de Communes et annexé à la présente délibération portant sur la prise d'une nouvelle compétence facultative telle que l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et sur la modification de l'article 5 qui entreront en vigueur dès la signature de l'arrêté préfectoral.
- **autorise** Monsieur Didier DEVIN, le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES réf : D2018019

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2018, portant reconstitution du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires supplémentaires de la commune auprès de la Communauté de Communes des Quatre Vallées,

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Après le vote au scrutin et le dépouillement des bulletins (*assesseur : Madame Evelynne LEFEUVRE, Monsieur Georges KOUAMÉ.*), sont élus, auprès de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, les conseillers suivants :

- Madame Nadia MARTIN
- Monsieur Thierry BRIQUET

Monsieur Didier DEVIN félicite les délégués élus dont le rôle sera de représenter la Commune de Fontenay-sur-Loing, d'informer les Conseillers des décisions prises dans le cadre de l'intercommunalité et de transmettre en mairie les comptes rendus et autres documents collectés.

Monsieur le Maire de Fontenay-sur-Loing est chargé de transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la C.C.4.V.

DEMANDE DE SUBVENTION - ÉCOLE JEANNE D'ARC réf : D2018020

La classe de CM2, dont font partie trois enfants domiciliés sur Fontenay-sur-Loing, se rendra à Hastings en Angleterre, pour un séjour du 6 juin au 8 juin 2018. Le coût par enfant est de 390 €.

Il convient ce jour d'examiner la demande de subvention de l'Ecole Sainte Jeanne d'Arc.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'allouer la somme de 50 € (*cinquante euros*), par élève, pour aider au financement du séjour à Hastings, concernant trois enfants scolarisés (en classe de CM2) à l'Ecole Sainte Jeanne-d'Arc de Ferrières-en-Gâtinais,
- **dit** que les crédits seront ouverts au budget primitif de l'exercice 2018
- **charge** le Maire ou les Adjointes de toutes formalités.

VENTE DE LA PARCELLE D181 réf : D2018021

La commune de Fontenay-sur-Loing propose de vendre à Monsieur PAVIE Joël, la parcelle communale D181 de 516 m² (qui jouxte sa propriété) pour la somme de 167.00 euros HT (cent soixante-sept euros).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **approuve** la vente de la parcelle D 181 pour un montant HT de 167.00 €
- **charge** Maître BAUCHY, Notaire de Ferrières, de toutes transactions,
- **dit** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- **charge** le Maire ou les adjoints de toutes formalités

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2018 réf : D2018022

Monsieur Didier DEVIN, présente le tableau des bases d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2018. Considérant que les bases d'impositions sont revalorisées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de ne pas ou d'augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2018**
- **vote les taux pour l'année 2018 comme suit :**

TAXES	BASES D'IMPOSITION REELLES EN 2017	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES EN 2018	Taux d'imposition de 2018 en %	Produit fiscal attendu en 2018
Taxe d'habitation	1 612 000,00 €	1 656 000,00 €	12.31 %	203 854 €
Taxe foncière (bâti)	1 650 000,00 €	1 680 000,00 €	16.65 %	279 720 €
Taxe foncière (non bâti)	30 700,00 €	31 000,00 €	45.92 %	14 235 €
SOIT UN TOTAL DE				497 809 €

AFFAIRES DIVERSES

Néant

INFORMATIONS DIVERSES

De Monsieur Didier DEVIN

- Rapport du Comité syndical du SMIRTOM
- Remerciements des enfants du CM2 en classe de neige à Combloux
- Remerciements du collège Pierre-Auguste Renoir d'avoir accueilli des jeunes en stage
- Remerciements de la Fondation de France


QUESTIONS DIVERSES

Néant

Avant de clôturer la séance, Monsieur le Maire remercie les Conseillers présents de leur attention et annonce que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu, le 26 avril 2018, à 20 heures 30 minutes, sauf urgence ou empêchement de dernière minute.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30 minutes

Le Maire
Didier DEVIN



Affiché à la porte de la mairie le : 30 mars 2018